

pour effet de grever le trésor public. Redlich, une des plus grandes autorités sur la question, déclare à la page 49 du premier volume de son ouvrage sur le gouvernement parlementaire:

L'expérience de plusieurs siècles a enraciné dans l'esprit de la nation anglaise l'idée qu'une opposition vigilante et forte profite à tout le monde.

On nous dit aujourd'hui que la Grande-Bretagne recourt parfois à la clôture. A la Chambre des communes britanniques, il est possible d'exiger que le gouvernement communique certains faits. Les députés ont le droit, au moment de l'ajournement, de proposer la discussion de toute question au sujet de laquelle ils n'ont pas reçu les renseignements qu'ils voulaient. Si la clôture est appliquée, elle l'est après des entretiens entre les divers partis et M. l'Orateur; elle a pour objet d'assurer une discussion complète, tout en empêchant une opposition continue et non motivée aux mesures du gouvernement.

Ceci dit, je répète que je suis étonné que le premier ministre se soit laissé dominer de la façon dont il a dû l'être pour permettre cet affront inexcusable au Parlement et pour nous priver ainsi de nos droits parlementaires.

Je vais maintenant parler de la nature des propositions dont la Chambre est actuellement saisie.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Que doit-on penser de cette société, la *Trans-Canada Pipe Lines Limited*? Depuis cinq longues années nous attendons des réalisations effectives. Depuis cinq ans cette compagnie a joué au jeu du monopoly, mais sans l'élément de hasard. Elle a réussi des tours de passe-passe savants. D'année en année, elle a changé d'attitude. D'année en année, elle a tissé cette brillante toile financière.

Au début, la compagnie, croyant pouvoir assurer elle-même son financement, a prétendu qu'il était inutile de recourir à l'aide des pouvoirs publics. C'est en se fondant là-dessus qu'elle s'est fait délivrer sa charte d'incorporation, ayant, de propos délibéré, affirmé que jamais elle ne demanderait de l'aide. Pourtant, cela fait, elle s'est acheminée le long des sentiers tortueux qu'elle n'a pas quittés depuis. D'abord elle a affirmé: "Nous expédierons directement vers les marchés ontariens et québécois et nous construirons le pipe-line qu'il faut." Puis elle a changé d'attitude: "Il nous faut des marchés américains et nous construirons un embranchement vers la frontière américaine, grâce auquel pourront être satisfaits les besoins immenses du *Middle-West* américain."

Elle a pu communiquer aux États-Unis avec trois sociétés, nommées d'ailleurs par le ministre, qui étaient disposées à payer le gaz

[M. Diefenbaker.]

un bon prix, un prix bien supérieur à celui que va payer aujourd'hui la *Western Pipe Lines Company*. Le ministre du Commerce nous dit aujourd'hui que, si cette entente ne s'est pas réalisée, c'est parce que les consommateurs ont protesté. Il n'en est rien. Cette affirmation n'est pas fondée car, après quelques mois et l'examen par la Commission fédérale de l'énergie, la *Trans-Canada Pipe Lines* a tout à coup laissé tomber toute l'affaire.

Ensuite est venue l'idée qu'il faudrait de l'aide pour aménager le tronçon nord-ontarien. Ah! mais je vais trop vite. En fait, il est si difficile de suivre cette société dans le dédale de ses manœuvres financières qu'on peut facilement omettre un changement d'attitude. Elle a tout d'abord demandé la garantie d'aide de la Banque d'expansion industrielle, ce qui lui a été refusé. Il y a eu ensuite une nouvelle proposition qui constituait une attitude radicalement nouvelle. Elle dit qu'il lui faudrait l'aide d'une société de la Couronne à établir pour l'aménagement du tronçon nord-ontarien qui ne serait pas rentable.

Et ainsi de suite. Durant tout ce temps, quel qu'ait été le changement d'attitude de cette société privilégiée, peu importe le nombre de fois, elle a toujours reçu l'assentiment du ministre du Commerce et aujourd'hui elle reçoit les bénédictions de tous les membres du cabinet. Pourquoi? Pourquoi cette société occupe-t-elle une place de prédilection dans le cœur du gouvernement actuel? Pourquoi ne permet-on pas à ses concurrents de soumettre des propositions? Nous exigeons, sur ces questions, des renseignements auxquels nous avons droit.

Voyons ce qu'a fait le ministre du Commerce. En mars 1953, il a déclaré que l'aménagement du pipe-line était économiquement possible. C'est lui qui a réussi à fusionner les sociétés *Trans-Canada* et *Western Pipe Lines*. Il ne prévoyait aucun risque, aucun motif de délai. En mars 1953, il déclarait, page 3090 du hansard:

Le gouvernement canadien a donc pour principe de ne jamais accorder de permis autorisant l'exportation de gaz naturel, par pipe-line, vers l'étranger, à moins qu'il ne soit convaincu que l'utilisation de ce gaz, au Canada, ne présente aucun intérêt économique présent ou futur.

Un peu plus loin, dans le même discours, il disait:

Le Gouvernement a lieu de croire qu'il serait économiquement possible d'aménager un pipe-line à gaz depuis le sud de l'Alberta jusqu'à Toronto et Montréal pour desservir les villes canadiennes situées entre ces deux endroits.

Ce même champion de l'optimisme déclarait le 1^{er} décembre 1954:

Je crois que l'aménagement du pipe-line transcanadien commencera en 1955, que l'aménagement du pipe-line depuis l'Alberta jusqu'à Winnipeg,